

Propositions des associations de Bibliothécaires sur les réformes de l'administration du livre et des bibliothèques au Ministère de la Culture

22 janvier 2020

Alors qu'une réflexion est en cours pour une nouvelle organisation du ministère de la Culture, avec notamment la création d'une nouvelle direction, nous tenons à apporter de manière constructive un certain nombre d'éléments, constituant à la fois des points de vigilance et d'alerte, et des propositions d'amélioration. Nous n'avons pas encore de vision claire et complète de la réforme officielle envisagée : c'est pourquoi plusieurs points sont ici abordés dans l'absolu ou à partir des quelques éléments dont nous disposons, afin qu'il soit possible d'en tenir compte dans l'organisation future des services.

Les points à améliorer par rapport à la situation actuelle

Il nous semble que différents points peuvent aujourd'hui être encore développés, et peuvent guider les choix d'organisation à venir.

- **Améliorer la visibilité des bibliothèques au sein du ministère de la Culture et des politiques publiques.**
- **Développer le discours politique et le relai des politiques publiques sur les Bibliothèques, outils d'émancipation des citoyens, d'organisation de la vie commune et du bien commun et de développement des territoires, en complément de leur rôle plus directement culturel.**

Ces deux objectifs nécessitent d'amplifier la visibilité politique des bibliothèques, et de faire en sorte que celles-ci soient bien perçues et utilisées comme des outils au service de tous. Il s'agit de montrer qu'il est donc utile politiquement de miser et d'investir dans les

bibliothèques qui constituent un maillage territorial unique, et qui répondent à de nombreux enjeux culturels, sociaux, économiques.

Inclure les bibliothèques dans une nouvelle direction du ministère permettant de mieux répondre à ces objectifs, en les rendant plus visibles que dans la DGMIC actuelle, serait donc intéressant, à condition de ne pas isoler complètement les bibliothèques du reste des acteurs du livre.

- **Souligner la pluralité des activités et sujets traités dans les bibliothèques, en lien avec de nombreux partenaires hors de l'économie du livre : diffusion de la création cinématographique, éducation musicale, artistique et culturelle, rôle dans le développement de l'inclusion numérique de la population, travail avec les acteurs sociaux, avec l'éducation nationale, les associations, etc.**

En l'état, les bibliothèques inventent et mettent en oeuvre chaque jour de nombreux partenariats sur les territoires avec des galaxies d'acteurs et partenaires. Ces stratégies s'élaborent principalement au niveau local. Au niveau national, elles sont accélérées, amplifiées, voire suscitées par des encouragements financiers (on peut penser au Contrats Territoires Lectures par exemple). Une nouvelle organisation du ministère doit permettre de donner plus de moyens à ce type de dispositifs, et d'assurer au maximum un fléchage de crédits vers les bibliothèques, qui constituent un outil dynamique comme tête de pont sur les territoires pour de nombreuses actions culturelles. Là aussi ces aspects méritent d'être amplifiés, mais ne doivent pas se faire au détriment des nombreux liens de partenariats qui existent entre les bibliothèques et les acteurs de l'économie du livre et de la chaîne du livre (auteurs, libraires, etc).

- **Développer le soutien à la création du patrimoine écrit et graphique contemporain**
- **Développer l'articulation entre DRAC et administration centrale** pour les gros dossiers de construction notamment.

Les élu-es ne comprennent pas toujours très bien comment DRAC et administration centrale peuvent avoir des positions différentes et qui décide finalement.

- **Sécuriser juridiquement la compétence lecture publique des Départements.**

Les bibliothèques départementales exercent une mission de développement, d'aménagement et d'animation d'un réseau départemental de lecture publique, en particulier en zone rurale et péri-urbaine : sécuriser la compétence juridique permettra d'assurer la pérennité de ces missions dans ces territoires.

Les points à maintenir et à garantir (et même à améliorer le cas échéant)

- **Assurer, maintenir et développer un lien fort entre les grands établissements (BnF et BPI) et les territoires.**

Il est nécessaire de pouvoir assurer une coordination suivie et étroite entre les politiques menées sur les territoires et celle des grands établissements afin que les derniers servent aux premières (et vice versa). Une mauvaise coordination présenterait le risque de fonctionnement en silos, et un gaspillage d'argent public dans des grands établissements à vocation nationale qui pourraient être tentés de se replier sur leur territoire proche (Paris). Parmi les exemples prometteurs et réussis de dispositifs on peut citer l'achat et mise à disposition de ressources numériques par la BPI auprès de bibliothèques territoriales, le développement de bibliothèques numériques comme Gallica marque blanche de la BnF. Il faut pouvoir garantir ce fonctionnement partenarial au-delà de la simple politique des établissements, grands ou petits, mais aussi par une coordination solide de la tutelle ministérielle.

- **Assurer, maintenir et développer un lien fort entre patrimoine et lecture publique.**

Les bibliothèques touchent des populations très larges, sont les établissements culturels les plus fréquentés et sont pour beaucoup un point de contact entre public et patrimoine. Il faut pouvoir garder cette approche et ne pas faire du patrimoine conservé dans les bibliothèques, un objet patrimonial "comme les autres", mais au contraire conforter le patrimoine comme outil de lecture publique. Pour faire court, on pourrait dire que la force des bibliothèques est de pouvoir assurer une médiation du patrimoine auprès des larges publics de lecture publique, et non de seuls publics savants et spécialisés. Cette approche connaît aujourd'hui une vitalité par les liens qui existent entre BnF et bibliothèques municipales par exemple ; par une coordination des politiques du patrimoine au sein même du bureau des Bibliothèques et non à côté d'elles. Au quotidien, cela se traduit pour la population par des expositions, des actions culturelles accessibles à tous (type rencontres), des bibliothèques numériques pensées avec les populations (par exemple *L'empreinte*). Dans les BMC (bibliothèques municipales classées) le patrimoine est partie intégrante de la lecture publique, fait l'objet de mise à disposition de conservateurs d'état, et fait partie intégrante (comme dans les autres bibliothèques) du PCSES. Le patrimoine écrit et graphique conservé dans les bibliothèques publiques et des grands établissements du territoire joue un rôle dans l'émancipation du citoyen et la création d'une identité locale et républicaine commune.

- **Maintenir l'animation des politiques publiques de conservation et de mise en valeur du patrimoine sur les territoires, en équilibre avec la BnF.**

Ce travail est effectué actuellement par le Service du Livre et de la Lecture et par le réseau des Conseillers Livre et lecture.

- **Assurer une technicité du traitement des politiques publiques liées aux bibliothèques.**

Il est important que les politiques liées aux bibliothèques soient effectuées et coordonnées par du personnel scientifique formé, à la fois sur les territoires (bibliothécaires, conseillers livre et lecture...) et dans l'administration centrale. Une réorganisation ne doit pas entraîner une dilution de cet aspect. C'est un élément important.

- **Le positionnement des bibliothèques comme outil pluriel et fer de lance de l'action culturelle sur les territoires doit passer par une formation commune et scientifique sur cette spécificité.**

Faire vivre un équipement culturel comme une bibliothèque nécessite des compétences qu'il ne faut pas diluer à l'aune de la diversité des bibliothèques. Les associations sont ainsi très attachées au développement d'une culture commune des nouveaux bibliothécaires, qu'ils soient en poste en bibliothèque territoriale, universitaire, grand établissement, etc. Par exemple, une séparation du patrimoine entraînant des formations distinctes liées au patrimoine seraient dommageable, car cela sortirait le patrimoine des missions plus vastes (sociales, démocratiques etc) des bibliothèques.

- **Préserver des crédits fléchés sur les bibliothèques** : la DGD + les différents appels à projets (appel à projet innovation, PAPE), le co-financement des SRL, les FRAB, etc.

- **Maintenir et développer les liens entre acteurs de l'économie du livre.**

Cette coordination est utile actuellement pour la résolution de crise (par exemple lorsque la SCELFF a exigé des paiements de droits pour lire l'heure du conte dans les bibliothèques), ou pour mettre autour de la table différents acteurs, comme dans le cadre du dispositif PNB, ou encore sur le sujet de la simplification des procédures de marché public du livre pour les grands établissements. Les intérêts de tous les acteurs de la chaîne du livre ne sont pas toujours convergents selon les sujets, d'où l'importance de pouvoir assurer une coordination fine, et que le Ministère de la Culture puisse disposer d'une vision globale des politiques en lien avec le livre. Les bibliothèques ne se limitent pas au livre. Leurs objectifs politiques de vivre ensemble vont bien au-delà. Mais du fait qu'elles utilisent comme outil essentiel des collections dont elles assurent les médiations, il est indispensable de ne pas les couper des autres acteurs du livre.

- **Évaluer à l'échelle nationale la politique des bibliothèques dans toutes ses dimensions : collections, fonds patrimoniaux, actions culturelles, médiation numérique....**